

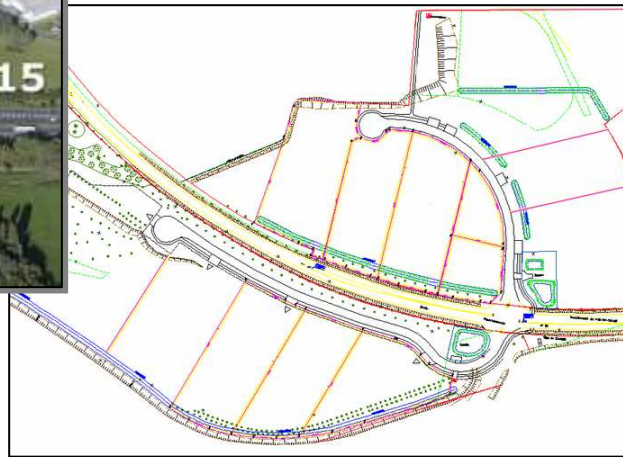
Parc d'Activités des Chauffours Courrières

ZONE FRANCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HENIN-CARVIN



**12 Ha
pour vous
accueillir**



- Parcelles aménagées de 5 000 à 16 000 m²
- Proximité directe A 21 et A 1
- La zone d'activités est traversée par le CD 39
- Développement du principe de Haute Qualité Environnementale, notamment sur le traitement alternatif des eaux, le paysagement et la maîtrise de l'énergie



Renseignements au 03 21 08 08 08

ZONE FRANCHE

CONDITIONS

- les entreprises employant au plus 50 salariés lors de l'implantation ou création en ZFU
- et réalisant un C.A. inférieur à 10 millions d'euros

EXONÉRATIONS SOCIALES

- cotisations sociales patronales

EXONÉRATIONS FISCALES

- taxe professionnelle
- taxe foncière sur les propriétés bâties
- impôts sur les bénéfices

DURÉE :

5 ans d'exonération totale puis sortie progressive

Pour plus de précisions, voir les conditions prévues par la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 et le décret n°2004-219 du 12 mars 2004, et se rapprocher des services fiscaux et de l'URSSAF pour la validation de l'éligibilité.

